

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 44 (1915)

Heft: 19

Artikel: La récréation à l'école [suite et fin]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

insupportable tyrannie ; il engendre les pires turpitudes.

Ces quelques phrases suffisent à faire connaître la mentalité de la succursale suisse de l'*Action française*.

(A suivre.)



La récréation à l'école

(Suite et fin.)

Lequel, maintenant, de ces deux modes de récréation diamétralement opposés l'un à l'autre, offre le plus de garantie hygiénique et pédagogique à la fois ; lequel est, en même temps, un préservatif moral et physique ? Lequel est favorable à la santé, au caractère de l'enfant et surtout aux leçons subséquentes ? Peut-être trouvera-t-on le dernier mode de récréation un peu pédant et dénué d'intérêt ; car on ne saurait absolument nier que la jeunesse aime instinctivement le mouvement, un peu plus de mouvement que je ne l'ai vu à Y. : J'osai en faire part au directeur qui me répondit en substance ceci : « Non, sans doute, nos élèves ne crient ni ne courent à perdre haleine ni ne se battent comme des brutes. Lorsque la rentrée sonne, cela se fait dans les mêmes conditions que la sortie ; notre récréation répond, sans dégénérer, à tous les besoins physiques, intellectuels et moraux de nos enfants ; la réconfortation sous ces trois rapports y a tout à gagner. Le grand et principal avantage, c'est qu'ils reviennent de la récréation non échauffés et distraits, mais disposés aux leçons qui vont suivre : ils ne connaissent du moins ni les yeux pochés ni autres lésions corporelles. Que l'on en fasse l'essai impartial et sérieux, non seulement d'un jour, mais de plusieurs semaines consécutives (car les bonnes habitudes ne s'acquièrent pas en un jour, mais à la longue), et l'on se convaincra du bien fondé de la méthode que nous pratiquons. Puis, quant au mouvement individuel, aux jeux bruyants et dangereux, l'école n'est pas un lieu de caprices et d'amusements arbitraires et incompatibles avec nos principes psychologiques et pédagogiques, mais bien une communauté agissant en toute chose selon des lois expérimentées et fixes, où règnent l'obéissance, l'ordre et la discipline. Nos élèves trouvent assez de loisirs hors de l'école où ils ont l'occasion de prendre librement leurs ébats, mais toujours sous l'empire des habitudes prises à l'école. »

Quand on voit tout ce qui se passe sur nos places et nos promenades publiques et dans nos rues, quand on assiste à des actes éhontés de vandalisme commis par l'enfance et même par des parents, on est indigné de l'éducation actuelle et l'on ne peut s'empêcher de demander : « Mais où sont donc nos instituteurs et nos institutrices ? Que font-ils pendant la récréation, du moins ? Que font-ils pour empêcher ces révoltantes gamineries et ces scandales de rue, auxquels malheureusement le public semble s'accoutumer ? Ont-ils une mission éducative ou ne seraient-ils plus que des mercenaires et de simples donneurs de leçons ? Leur mission cesse-t-elle dès qu'ils ont franchi le seuil de l'École ? »

Ah ! s'écrie-t-on dans les couloirs de nos écoles, dans les salles de conférences, nous étions bien sûrs qu'on finirait par tomber sur les instituteurs et qu'on les rendrait responsables de tout le mal que se permettent nos gosses en dehors des murs de l'école, là où l'on ne peut plus les surveiller ! — Certainement que nos instituteurs pourraient et devraient réagir contre cette espèce de dévergondage de l'enfance par un enseignement à propos ; car qu'est-ce qui retient sur le chemin de la vertu les enfants de nos écoles, sinon les idées devenues principes de notre enseignement ; répétez donc chaque jour ou du moins très souvent ces idées morales et religieuses à vos élèves ; elles finiront par devenir les phares lumineux de nos jeunes générations, des guides infaillibles à travers le monde et toute leur vie. Voilà une tâche éducatrice dont jamais vous ne devriez vous départir ; voilà surtout comment on élève une jeunesse chrétienne et libre qui sache du moins se comporter honnêtement loin des regards et d'une surveillance quelconque de ses éducateurs de jadis. — Les gens raisonnables et éclairés savent que vous ne pouvez pas tout faire et qu'il serait injuste de vous accuser de tous les vices de nos enfants qui, comme nous, apportent en naissant les germes du mal. Les désordres à eux imputés viennent, pour la plupart, de certains parents qui manquent tous les premiers d'éducation et qui sont les premiers aussi à justifier les errements de leur progéniture au lieu de l'en corriger. Les enfants « élevés » dans ces conditions vous arrivent gâtés et corrompus sans en avoir ombre de conscience ; ils deviennent les brebis galeuses de vos classes, sans le savoir non plus. En définitive, les instituteurs et les institutrices, avec les faibles moyens éducatifs dont ils disposent, auront beau faire, ils ne sauraient endiguer le mal venant des familles — mêmes. — Nous savons aussi que le programme d'enseignement imposé au corps enseignant est le plus souvent tellement surchargé que les

organes de cet enseignement ne croient vraiment pas avoir le temps ni besoin de vouer leur plus grande sollicitude à l'éducation. Cependant, qu'on n'oublie pas les merveilleux succès qu'obtint le Père Girard dans sa nouvelle école de Fribourg, du P. Girard, seul à lutter contre le vice et la dépravation de l'enfance de son époque. — Il faut à l'instituteur d'autres moyens éducatifs plus persuasifs et plus énergiques que ceux dont il dispose en entrant dans l'enseignement ; il faut avant tout le feu sacré de l'amour de l'enfance avec lequel on peut vaincre le vice et *transporter des montagnes*. X.

Nos instituts pendant la dernière année scolaire

(Suite et fin.)

Le Collège de Saint-Maurice. — Le Collège de Saint-Maurice a été fréquenté cette année par 292 étudiants, contre 315 l'année dernière, ce qui était un maximum. Comme on le voit, la guerre n'a pas causé grand préjudice à cet établissement d'instruction. De ce nombre, 148 sont Valaisans. Les autres cantons ont fourni un contingent de 123 élèves. Les étrangers à la Suisse étaient au nombre de 8. Le Lycée a été fréquenté par 24 élèves ; le Gymnase par 164 ; les classes industrielles par 61 ; les classes préparatoires par 43.

Dans le chiffre des ressortissants des autres cantons suisses, Fribourg figure pour 37 élèves, dont plusieurs se sont particulièrement distingués.

Le Collège a clôturé ses cours le 18 juillet. Il a perdu durant cette année scolaire, le 3 août 1914, Mgr Joseph Abbet, évêque de Bethléem et Abbé de Saint-Maurice, qui avait consacré sa vie et ses labeurs à la bonne éducation de la jeunesse. Sa Grandeur Mgr Mariétan, qui affectionne tout particulièrement Fribourg et son Université, a succédé à Mgr Abbet, de pieuse mémoire. Le sacre de Sa Grandeur fut l'événement important de l'année scolaire 1914-1915.

Dans la biographie qu'il fait de Mgr Abbet, M. le chanoine Pierre Bourban rappelle en termes émus le temps que le vénérable Abbé de Saint-Maurice consacra au diocèse de Lausanne et Genève comme administrateur apostolique, après la mort de Mgr Deruaz. La notice contient notamment la Lettre pastorale de Mgr Abbet annonçant aux fidèles du diocèse de Lausanne et Genève l'heureux avènement de Mgr André Bovet au siège épiscopal.